

## *Critères de sélection des jeux*

- Le jeu ne doit pas être une ré-édition ou édition anniversaire de jeu existant.
- Le jeu ne doit pas être une extension d'un jeu existant.
- Le jeu ne doit pas être un prototype ou un tirage exceptionnel.
- Les règles du jeu doivent être en français.
- Le jeu doit pouvoir se trouver dans des boutiques en France ou être libre de droit.
- Le jeu doit pouvoir être joué par des enfants de 5 à 11 ans.
- La durée du jeu ne doit pas dépasser 30 minutes (exceptés des jeux de groupe ou de stratégie s'ils peuvent être adaptés pour ne pas dépasser ce temps).
- La qualité du matériel est prise en compte.
- Les jeux doivent être faciles à installer et à ranger.
- La règle du jeu doit être facile à expliquer et à intégrer.
- Les enfants doivent pouvoir jouer seuls.
- Des jeux pour jouer : les jeux purement éducatifs ne sont pas sélectionnés.
- Des jeux développant des apprentissages requis dans la scolarité.
- Des jeux doivent pouvoir se dérouler dans le cadre de la classe.
- Les jeux dont la mécanique favorise une interaction entre joueurs (excepté les solitaires).
- Les jeux faisant entrer en lice une trop grande part de hasard ne sont pas retenus.
- Le jeu ne doit pas mettre l'enfant face des difficultés scolaires (ou il doit pouvoir être adapté pour ne pas mettre l'enfant face à ces difficultés) dans cette optique les jeux purement de connaissance ne sont pas retenus.
- L'originalité de la mécanique et le potentiel de «rejouabilité» sont pris en compte.